

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SÉANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023

Nombres de Membres

En Exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de la convocation :
30/03/2023

Date de l'affichage de la
délibération :
19/04/2023

Objet : Approbation
Règlement Signalétique
Information Locale

L'an deux mille vingt-trois le 06 Avril à 20h06, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de LE BARROUX Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.

Étaient présents : Line BERTHOMIER, Véronique MARIN, Myriam THEOULLE, Brigitte D'OLLONE, Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN, Gilbert DARUD.

Absents excusés : Pascale PICARD, Maurane ISNARD, Marc LARTIGUE.

Excusés ayant donné pouvoir : Pascale PICARD donne pouvoir à Line BERTHOMIER Maurane ISNARD donne pouvoir à Fabien RIME, Marc LARTIGUE donne pouvoir à Bernard MONNET

Secrétaire nommé : Monsieur Gilbert DARUD

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le code la route, articles R.418-1 à R.418-9 en matière de signalisation routière

Vu le Code du Patrimoine, notamment les articles L. 621-30 et suivants, ainsi que les articles R. 621-92 à R 621-95,

Vu l'article L.581-8 du Code de l'Environnement portant interdiction en agglomération de la publicité dans un Parc naturel régional,

Vu le schéma directeur départemental et la charte de S.I.L V3 consolidée de décembre 2015,

Vu le courrier du 21/10/2021 de Mme La Présidente du GAL VENTOUX donnant un avis d'opportunité favorable sur la gestion des flux de déplacement touristique sur la commune,

Vu la convention d'attribution d'une aide du Fonds Européen Agricole pour le développement rural du 12/04/2022,

Vu l'enquête du 11 mars 2022 sur la signalisation des acteurs économiques de la commune,

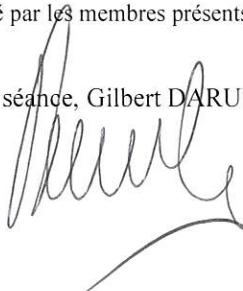
Vu le Règlement de la signalétique d'information locale présenté et annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré, adopte à **l'unanimité le règlement de signalétique locale**

DONNE son accord et **APPROUVE**, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en place et à son application.

Fait et délibéré par les membres présents.

Le Secrétaire de séance, Gilbert DARUD



Le Maire, Bernard MONNET

